

Photocopier

Une photocopieuse est disponible dans chaque bibliothèque.

Pour des raisons juridiques et de conservation, les collections font l'objet de certaines restrictions de reproduction. Certains documents ne peuvent donc pas être photocopiés, cela sera indiqué à la communication du document.

Des **photographies** peuvent être réalisées à des fins d'usage privé.

Une autorisation de prise de vue est à demander au bibliothécaire.



Droit de copie

Toute reproduction d'un document est soumise au respect de la législation en vigueur et de la convention passée avec le Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) : moins de 10% d'un livre et moins de 30% d'un périodique.

Infos pratiques

Cartes de photocopies

Les **cartes de photocopies** sont délivrées par un distributeur situé en salle Z04.

Pour le Centre Documentaire de l'ISP, les cartes de photocopies sont délivrées sur place.

Tarifs :

[> Consulter](#)